



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **Province du Québec**

#### **Municipalité de Venise-en-Québec**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mardi 7 septembre 2021 à 19 h 08 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Steve Robitaille ainsi que Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

M. Raymond Paquette et M. Alain Paquin sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

#### **Ordre du jour**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2021.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Acceptation – offre d'achat de l'entreprise 9185-0164 Québec Inc. – lot 5 106 121
6. FINANCES
  - 6.1 Autorisation de paiement – Groupe BC2
  - 6.2 Autorisation de paiement – Inter Clôtures Structura
  - 6.3 Ajout du Directeur général adjoint / directeur des finances à titre de gestionnaire des cartes de crédit Visa Desjardins
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2021
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 Prime de remplacement au directeur du service de sécurité incendie – directeur adjoint et chef aux opérations
  - 8.2 Motion de remerciement – David Paquette
  - 8.3 Motion de remerciement – Marc Bériau



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8.4 Motion de remerciement – Josée Gauthier

8.5 Octroi de contrat – régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

### 9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions

9.2 Octroi de contrat – PG Solutions – modules d'urbanisme et d'inventaire du milieu

9.3 Embauche – inspecteur municipal – M. Éric De Grand Maison

### 10. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Modification – heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

10.2 Autorisation – Aide financière supplémentaire de la SITE du Lac Champlain

10.3 Autorisation – événement au parc Jameson – Circuit Cycliste du Lac Champlain

### 11. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Octroi de contrat – Eloi Moisan Inc.

11.2 Embauche – ouvrier de voirie – M. Christopher Tessier

### 12. RÉGLEMENTATION

12.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 477-2021 concernant les nuisances

12.2 Adoption - règlement 460-2018-5 – règlement pour augmenter le fonds de roulement

12.3 Adoption – règlement 459-2018 (2021) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

12.4 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-24 modifiant le règlement de zonage 322-2009

12.5 Adoption – 1er projet de règlement 322-2009-25 modifiant le règlement de zonage 322-2009

12.6 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-26 modifiant le règlement de zonage 322-2009

12.7 Adoption – Règlement 314-2007-7 amendant le règlement de construction 314-2007

12.8 Adoption – Règlement 315-2007-6 amendant le règlement sur les permis et certificats 315-2007

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Nomination – Raymond Paquette – représentant municipal auprès de l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi

### 14. COMPTES DU MOIS

14.1 Déboursés du mois d'août 2021



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



15. PÉRIODE DE QUESTION

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 08.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12287-09-07

2.1 Adoption de l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 avec le retrait du point « 12.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 467-2019 (2021) établissant les tarifs municipaux ».

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

12288-09-07

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

12289-09-07

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2021.

**5 DIRECTION GÉNÉRALE**

12290-09-07

5.1 Acceptation – offre d'achat de l'entreprise 9185-0164 Québec Inc. – lot 5 106 121

CONSIDÉRANT l'appel de proposition APP-2021-07 concernant la vente du lot municipal 5 106 121 tenue du 6 juillet au 26 juillet 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ACCEPTER l'offre de 405 000 \$ plus les taxes applicables faites par 9185-0164 Québec Inc. pour le lot 5 106 121.

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et acte donnant effet à la présente résolution.

**6 FINANCES**

12291-09-07

**6.1 Autorisation de paiement – Groupe BC2**

CONSIDÉRANT le contrat pour l'assistance technique relative à la modification et la rédaction du règlement de zonage avec Groupe BC2 ;

Il est proposé par Michel Vanier, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement unique de 14 937,50 \$ plus les taxes applicables à Groupe BC2

12292-09-07

**6.2 Autorisation de paiement – Inter Clôtures Structura**

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat et l'installation de clôtures pour le parc à chien municipal avec Inter Clôtures Structura ;

Il est proposé par Michel Vanier, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement unique de 17 173 \$ plus les taxes applicables à Inter Clôtures Structura.

12293-09-07

**6.3 Ajout du Directeur général adjoint / directeur des finances à titre de gestionnaire des cartes de crédit Visa Desjardins**

CONSIDÉRANT que la Municipalité délègue le directeur général adjoint / directeur des finances ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, etce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint / directeur des finances ci-après soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint / directeur des finances ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Il est proposé par Michel Vanier, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE NOMMER le directeur général adjoint / directeur des finances à titre de gestionnaires des cartes Visa Desjardins de la Municipalité.

### 7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

#### 7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2021

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 août 2021.

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12294-09-07

8.1 Prime de remplacement au directeur du service de sécurité incendie – directeur adjoint et chef aux opérations

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une majoration de salaire de 15 % chacun, et ce, rétroactivement, pour la période couverte du 4 juin 2021 jusqu'au retour du directeur incendie.

12295-09-07

8.2 Motion de remerciement – David Paquette

CONSIDÉRANT toute la contribution apportée à la Municipalité par M. David Paquette lors des 24 dernières années.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER M. David Paquette pour la collaboration et son approche professionnelle durant ses années de service auprès de la Municipalité et de lui souhaiter bonne continuation.

12296-09-07

8.3 Motion de remerciement – Marc Bériaud

CONSIDÉRANT toute la contribution apportée à la Municipalité par M. Marc Bériaud lors des 6 dernières années.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE REMERCIER M. Marc Bériau pour la collaboration et son approche professionnelle durant ses années de service auprès de la Municipalité et de lui souhaiter bonne continuation.

12297-09-07

8.4 Motion de remerciement – Josée Gauthier

CONSIDÉRANT toute la contribution apportée à la Municipalité par Mme Josée Gauthier lors des 2 dernières années.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Josée Gauthier pour la collaboration et son approche professionnelle durant ses années de service auprès de la Municipalité et de lui souhaiter bonne continuation.

12298-09-07

8.5 Octroi de contrat – régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec désire reconduire le contrat relatif au service d'un préventionniste auprès de la régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour le service de prévention incendie qui prendra fin le 31 décembre 2022 selon les tarifs ratifiés par la résolution Ri-2021-07-1347 de la régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

**9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12299-09-07

9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 228, 20e Avenue Ouest – construction d'un bâtiment accessoire ;
- 331, avenue Venise Ouest – construction d'un bâtiment accessoire ;
- 331, avenue Venise Ouest – construction d'un bâtiment accessoire ;
- 406, avenue Champlain – rénovation du bâtiment principal ;
- 9, rue des Tourterelles – construction d'un bâtiment principal ;
- 331, avenue Venise Ouest – construction d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

12300-09-07

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



9.2 Octroi de contrat – PG Solutions – modules d'urbanisme et d'inventaire du milieu

CONSIDÉRANT les gains de productivité que peuvent procurer les modules PG Solutions.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à PG Solutions pour les modules d'urbanisme et d'inventaire du milieu selon les offres de services datées du 8 juillet 2021.

12301-09-07

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

9.3 Embauche – inspecteur municipal – M. Éric De Grand Maison

CONSIDÉRANT la création du poste distinct d'inspecteur municipal lors de l'assemblée publique du 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la vacance de ce poste depuis cette date ;

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de M. Éric De Grand Maison selon les termes et conditions de l'entente contractuelle rédigée par le directeur général.

**10 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

12302-09-07

10.1 Modification – heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que le service municipal de bibliothèque fonctionne entièrement sur la base de bénévoles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'adapter selon leur disponibilité.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'horaire de la bibliothèque ayant pour effet une réduction d'une heure par journée d'ouverture, et ce, de la manière suivante :

Mardi 10 h à midi, mercredi 13 h à 15 h, jeudi 17 h à 19 h, samedi 10 h à midi.

12303-09-07

10.2 Autorisation – Aide financière supplémentaire de la SITE du Lac Champlain

CONSIDÉRANT le rôle de la Société d'Initiative Touristique et Économique dans la Municipalité et sa périphérie en matière de tourisme ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONDÉRANT que la SITE a embauché un étudiant pendant 9 semaines cet été pour le kiosque touristique et que la subvention pour cette dépense n'a pas été octroyée.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière supplémentaire de 3 915 \$ à la Société d'Initiative Touristique et Économique pour la compensation de la dépense salariale non budgétée.

12304-09-07

10.3 Autorisation – événement au parc Jameson – Circuit Cycliste du Lac Champlain

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de l'événement du 25 septembre 2021 au parc Jameson de 16h à 18h pour remercier les bénévoles ayant participé à la tenue du Circuit cycliste du Lac Champlain.

**11 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU**

12305-09-07

11.1 Octroi de contrat – Eloi Moisan Inc.

CONSIDÉRANT le projet de réfection du sentier de la nature.

Il est proposé par Michel Vanier, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Eloi Moisan INC. pour l'achat du bois de Mélèze qui composera le plancher des nouvelles passerelles au montant de 10 600 \$ plus les taxes applicables.

12306-09-07

11.2 Embauche – ouvrier de voirie – M. Christopher Tessier

Il est proposé par Michel Vanier, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Christopher Tessier à titre d'ouvrier de voirie à l'échelon 3 de la classification d'ouvrier de voirie comme prévu à la convention collective des employés de la Municipalité de Venise-en-Québec.

**12 RÉGLEMENTATION**

12.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 477-2021 concernant les nuisances

Le conseiller Johnny Izzi dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 477-2021 concernant les nuisances.





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12307-09-07

12.2 Adoption - règlement 460-2018-5 – règlement pour augmenter le fonds de roulement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 819 888 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 600 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement au montant de 800 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 460-2018-5 pour augmenter le fonds de roulement.

12308-09-07

12.3 Adoption – règlement 459-2018 (2021) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'intégrer la nouvelle fonction de direction générale adjointe ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 459-2018 (2021) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

12309-09-07

12.4 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-24 modifiant le règlement de zonage 322-2009



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage et mettre à jour des sections du règlement en fonction de nouvelles pratiques en aménagement ;

CONSIDÉRANT que d'autres modifications sont nécessaires afin d'harmoniser la réglementation municipale aux lois et règlements provinciaux récemment modifiés ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le 1er projet de règlement a été adopté à la séance du 2 août 2021.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-24 modifiant le règlement de zonage 322-2009.

12310-09-07

12.5 Adoption – 1er projet de règlement 322-2009-25 modifiant le règlement de zonage 322-2009

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage dans le but de consolider l'artère commerciale de la 23e rue Ouest / 16e avenue Ouest et favoriser les commerces de nature récréotouristique en bordure du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines normes de lotissement et d'implantation dans le secteur dans la Pointe Jameson ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 2 août 2021 et que le présent projet de règlement sera soumis à une période de consultation publique écrite.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-25 modifiant le règlement de zonage 322-2009.

12311-09-07

12.6 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-26 modifiant le règlement de zonage 322-2009

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q. ch.E-14.2) prévoit des dispositions particulières aux établissements touristiques de résidence principale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite régir l'hébergement touristique exercé de manière ponctuelle dans les résidences principales ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le 1er projet de règlement a été adopté à la séance du 2 août 2021.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-26 modifiant le règlement de zonage 322-2009.

12312-09-07

12.7 Adoption – Règlement 314-2007-7 amendement le règlement de construction 314-2007

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de construction n° 314-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 314-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'autoriser les toits plats sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été adopté à la séance du 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 314-2007-7 amendant le règlement de construction 314-2007.

12313-09-07

12.8 Adoption – Règlement 315-2007-6 amendant le règlement sur les permis et certificats 315-2007

CONSIDÉRANT que le règlement relatif aux permis et certificats n° 315-2007 a été adopté en 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient notamment la terminologie commune aux règlements d'urbanisme ainsi que les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) prévoit désormais des dispositions pour favoriser un accès public aux lacs et cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que les modifications au règlement de zonage de la Municipalité nécessitent la révision et l'ajout de certaines définitions concernant l'hébergement touristique, les enseignes et la cour avant ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été adopté à la séance du 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 315-2007-6 amendant le règlement de construction 315-2007.

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

12314-09-07

13.1 Nomination – M. Raymond Paquette – représentant municipal auprès de l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER M. Jacques Landry, maire, pour la période couverte à titre de membre désigné de la Municipalité de Venise-en-Québec à l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi.

DE DÉSIGNER M. Raymond Paquette comme membre désigné de la Municipalité de Venise-en-Québec à l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



14 COMPTE DU MOIS

12315-09-07

14.1 Déboursés du mois d'août 2021

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'août 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 229 819,60 \$.

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 40 151 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

12316-09-07

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée ordinaire du 7 septembre à 20h22.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

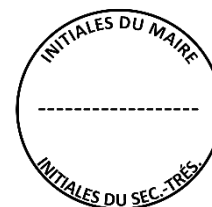


Annexe 1

<u>CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANTS</u>
C2100254	ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUS	1307.27
C2100255	ALARME PERFECTION LES	4047.12
C2100256	BERGERON KARINE GAILLOUX	300
C2100257	CENTRE DU NEUF.ML INC.	171.2
C2100258	COMMUNICATION RADIOTECH INC.	804.83
C2100259	CARDIO CHOC	75.83
C2100260	MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCE	437.23
C2100261	CENTRE DE LOCATION ST-RÉMI	390.92
C2100262	DE GONGRE MICHEL	39.41
C2100263	EMCO CORPORATION	2820.99
C2100264	EMRN	257.95
C2100265	FABRIKART	281.69
C2100266	GUILBEAULT GERARD	201.27
C2100267	iHR	358.58
C2100268	INTER CLÔTURES STRUCTURA	19744.66
C2100269	J. GAGNÉ EXCAVATION	2092.55
C2100270	KEMRA WATER SOLUTION CANADA INC.	7704.93
C2100271	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	804.97
C2100272	LECLERC ALAIN/ BÉLISSE LYNE	ANNULÉ
C2100273	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX INC.	229.96
C2100274	MARTECH INC.	157.75
C2100275	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	452.97
C2100276	MUNICIPALITÉ DE ST-ARMAND	98.46
C2100277	MOTO SPORT G&L	45.98
C2100278	MARTINEAU FRÉDÉRIC	648.56
C2100279	REIS JEAN-PIERRE	225
C2100280	R4L PERFORMANCE INC.	4045.97
C2100281	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	163.84
C2100282	JAGUAR MÉDIA	517.39
C2100283	CAUCA	589.82
C2100284	TOUPIN MARJOLAINE	112.01
L2100354	DES JARDINS	151.34
L2100355	AMLIA	113.83
L2100356	MRC DU HAUT-RICHELIEU	25067.2
L2100357	G.M.A.C.	518.26
L2100358	TÉLÉÉLECTÉE	130.26
L2100359	ADMQ	832.42
L2100360	ALDETTE DANIEL	35
L2100361	BORDO, LANA	950
L2100362	EC2 GROUPE CONSEIL INC.	17174.4
L2100363	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	1054.04
L2100364	ELROFINS/ ENMRONEX	360.16
L2100365	FQM Assurance inc.	445.81
L2100366	G.E.S.T.I.M	5318.05
L2100367	GROUPE DOMSA INC.	2375.85
L2100368	HYDRO QUÉBEC	6967.76
L2100369	JAGUAR MÉDIA	ANNULÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



L2100370	LAMOUREUX PIERRE	35
L2100371	JLD-LAGUÉ	491.67
L2100372	JAGUAR MÉDIA	ANNULÉ
L2100373	LA CAPTALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	2378.95
L2100374	LANGEMIN PAULÉ	35
L2100375	LLANDS GLECYL MAY	658
L2100376	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	100
L2100377	NETTOYEUR MARTIN	143.16
L2100378	NORDAK MARINE	6251.1
L2100379	PAPETERIE COWANSVILLE	915.2
L2100380	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	320.37
L2100381	PG SOLUTIONS	6594.57
L2100382	PUROLATOR INC.	13.37
L2100383	ST-MAURICE MANON	35
L2100384	TÉLÉÉCLITÉE	3.82
L2100385	TÉLUS	363.53
L2100386	THBAULT & ASSOCIÉS	456.31
L2100387	TETRA TECH QI INC.	2086.8
L2100388	THBAULT MICHEL	35
L2100389	TOILETTES SUPRA	2207.55
L2100390	LA SECTION LOCALE 956 DUNFORD	391.55
L2100391	VOX AVOCATS INC.	1982.98
L2100392	XITTEL INC.	183.79
L2100394	L'HOMME ET FILS ENR.	3199.6
L2100395	MARCHÉ VENISE	345.87
L2100396	PG SOLUTIONS	30
L2100397	SERVICE DE CARTES DES JARDINS	4227.12
L2100398	HYDRO QUÉBEC	4548.09
L2100399	TOILETTES SUPRA	114.98
L2100400	XITTEL INC.	185.63
L2100401	MCLETTER MICHEL	2325
L2100402	MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC	74.46
L2100403	SUPER SOIR	1638.57
L2100404	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	109.23
L2100405	ADD ÉNERGIE TECHNOLOGIES	862.31
		<u>153967.07</u>
	SALAIRES	75651.73
	FRAIS	200.8
		<u>229819.6</u>
<b>ENGAGEMENT</b>		
	ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	1854.09
	SPORT DIRECT	13598.55
	ALBIN ST-PIERRE	556.06
	ACIER LACHINE	<u>24142.3</u>
		<b>40151</b>